De-ci, de-là

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 749

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-266529

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Mme Charlotte Muret insista sur l'union des femmes, dans tous les pays du monde, pour qu'elles réagissent contre l'idée de la fatalité de la guerre, elles doivent être animées d'un esprit de justice et non de vengeance.

L'appel en faveur de l'enfance fut lancé par Mme Simone Hauert, les femmes, gardiennes des enfants doivent agir sans retard pour les sauver du sort atroce qui les attend, si un nouveau conflit se déclarait. Les femmes peuvent, si elles s'unissent, dresser leur force bienfaisante en face des menaces de la force inhumaine et brutale.

Enfin Mme Jeannet, énumérant les mouvements pour la paix, appela l'attention sur l'ONU et la Commission de la condition de la femme, qui, travaillant avec persévérance à éliminer l'oppression et l'injustice qui pèsent sur les faibles, aide aussi l'avènement d'une vraie paix.

Cet appel vivement applaudi fut suivi d'une partie récréative où chacun se détendit agréablement à écouter les chansons de Mme Jane Savigny et les récitations de M. Paul Darsac.

A Genève, le 9 mars.

Le « Mouvement populaire féminin », dépendant du Parti suisse du Travail, avait organisé la manifestation à la Salle du Faubourg. Mme Zurbrugg, présidente, salua la présence d'une délégation de Françaises d'Annemasse et de la Drôme et de femmes grecques. Elle rappela l'origine de la journée internationale du 8 mars, due en 1910, à l'initiative d'une socialiste allemande, Mme Clara Zetkin, au congrès socialiste féminin de Stockholm. La Fédération démocratique internationale des femmes reprit, en 1945, la tradition pour en faire une manifestation en faveur d'une paix durable et d'un avenir heureux pour nos enfants.

La présidente donna ensuite la parole à Mme Ninon Vincent qui appela les femmes à lutter contre la psychose de guerre qui se développe dangereusement, puis à une conférencière française, Mme Maria Rabaté.

Mme Rabaté, député à l'Assemblée nationale française, avait, la veille, au cours d'une conférence de presse, donné de très intéressants détails sur le travail qu'elle accomplit comme membre du secrétariat de la Commission de l'Hygiène et de la Famille. Elle montra, par des exemples pertinents, que les députées françaises « essayent de rester, dans leur mandat, des femmes, des mères, des citoyennes ». Quoi de plus féminin, en effet, que la question de l'insuffisance du lait pour les enfants et de sa qualité, de l'organisation des hôpitaux, du problème des médecins que l'on doit s'efforcer de ne pas fonctionnariser, des allocations attribuées à la femme au foyer, etc. Son exposé prouva, une fois de plus, combien il est nécessaire de pouvoir nommer des femmes capables et responsables pour étudier tous ces problèmes.

Lors de sa conférence publique, Mme Rabaté se révéla, non plus seulement un expert dans sa charge, mais un orateur de grande classe. Pendant plus d'une heure, elle tint son auditoire en haleine, faisant alterner l'ironie, le sentiment ou l'éloquence des chiffres, pour brosser un tableau de la situation actuelle et pour énumérer les tâches des femmes, si elles veulent empêcher la guerre et préserver leurs enfants.

Certes, les femmes du monde repoussent toutes avec horreur la seule pensée d'un nouveau conflit, mais seront-elles toutes d'accord pour dénoncer les mêmes causes de guerre ? Voient-elles le péril se dresser au même point de l'horizon où le décèle Mme Rabaté ?

Un examen impartial des opinions féminines mondiales ne permet pas de répondre affirmativement. Dès lors, on se pose cette question angoissante : Les femmes, mettant de côté leur conviction personnelle sur les responsables d'un conflit éventuel, sauront-elles rester unanimes sur ce point : La guerre ne doit pas avoir lieu, il faut tout tenter pour l'empêcher ? Nous voulons l'espérer.

Un grand film tchèque, « La frontière volée » terminait la soirée dont le bénéfice était destiné au Village Pestalozzi et aux enfants grecs.

Les travailleurs sociaux

C'est à l'angoissant problème de la situation morale de la jeunesse que le groupement vaudois des Travailleurs sociaux a consacré la majeure partie de son assemblée annuelle tenue, à Lausanne, le 23 février. Aux membres avait été adressé par avance un questionnaire leur demandant leur opinion sur les cours obligatoires pour les parents, l'influence de l'Eglise du haut de la chaire, l'attitude du corps enseignant, la révolte des parents contre la liberté laissée aux distributeurs de plaisirs, l'instruction plus systématique à donner aux adolescents. Le travail était ainsi bien préparé pour la séance du matin, dont nous parlerons le 10 avril.

L'assemblée générale s'est tenue sous la présidence de Mlle S. Carey, assistante sociale des détenus libérés, à Lausanne. Le comité a distribué les instructions pour l'établissement du contrat pour travailleurs sociaux. Une course d'étude a été organisée à Besançon, où les assistantes vaudoises ont rencontré leurs collègues du département ; elles ont visité la Maternité de Pontarlier, rééquipée par le Don Suisse.

L'Association suisse des Travailleurs sociaux organise un cours à Schönbrunn (Zoug), à la fin de septembre, où seront examinées la réadaptation des malades à la vie sociale, l'assistance familiale, l'influence des expériences enfantines sur la vie de l'adulte, les difficultés psychologiques que rencontrent les travailleurs sociaux, etc.

On entendit ensuite un exposé de Mlle Robert, assistante sociale chef à Besançon, sur les effets de la récente loi française sur les assistantes sociales, et un exposé de Mlle B. de Rham, assistante sociale à l'asile de Cery, sur les conditions du travail social en Angleterre, où elle vient de passer plusieurs mois.

S. B.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Les femmes et la stabilisation

Il nous paraît utile de renseigner les femmes sur les origines de cet accord de stabilisation dont on a parlé dans tous les journaux, et surtout sur l'influence qu'il peut avoir sur le coût de la vie.

L'an dernier, le Conseil fédéral accorda une hausse pour le prix des produits agricoles, dans le but de maintenir un certain équilibre entre le gain du paysan et de l'ouvrier agricole et celui des autres branches de notre économie nationale. La Commission fédérale de Contrôle des prix craignit que cette hausse ne soit le signal d'un mouvement général de hausse. En effet depuis quelques mois sa spirale des prix et des salaires se faisait menaçante. Estimant à juste titre qu'un blocage officiel, de caractère étatiste ne serait pas suivi et se heurterait à la résistance plus ou moins avouée de beaucoup de groupements, la Commission de Contrôle des prix chargea son président, M. le Professeur Böhler d'étudier avec une petite Commission la possibilité de trouver une autre solution. C'est ainsi que fut rédigée la célèbre convention qui vient d'être ratifiée, non sans hésitations, par l'ensemble des organisations ouvrières et patronales du pays. En souscrivant à cet accord, les signataires acceptent librement de soumettre toutes les demandes de hausses de prix et de salaires à une Commission formée par 7 membres représentant les ouvriers, 7 membres représentant les patrons. Les hausses ne seront accordées que dans des cas de nécessité absolue ; dans bien des cas elles seront supportées par les marges de bénéfice. Enfin, on n'examinera plus les demandes en tenant compte des seuls intérêts de tel ou tel groupement, mais en se préoccupant des conséquences qu'elles pourraient avoir sur l'ensemble des prix.

C'est la première fois qu'on disposera d'un organisme représentant l'ensemble de l'économie nationale. Le fait même que toutes les organisations ont accepté librement de ratifier cet accord nous permet d'être optimistes : il prouve que dans tous les milieux on se rend compte de la gravité de l'heure et que l'on est décidé à faire l'impossible pour conserver le pouvoir d'achat du franc suisse. L'accord est entré en vigueur le 1er février.

Les milieux qui ont contribué à son élaboration ont cependant regretté que le Conseil fédéral, en haussant les tarifs CFF et PTT, ait agi contrairement à ces principes. Ils espèrent vivement que l'Etat appliquera lui aussi les mesures envisagées, car chacun désire que l'expérience réussisse : il faudra beaucoup de bonne volonté et d'esprit de compréhension. Les femmes et surtout les ménagères qui sont les premières victimes de la vie chère doivent soutenir cet essai de toutes leurs forces.

Deux Bâloises, à l'honneur

Lors d'une réception à la Maison de France à Bâle, M. Loewenbruck, consul général a remis à Mme Grossmann-Simon, l'active présidente de la Société d'Etudes françaises de Bâle qui va célébrer cette année le 30me anniversaire de sa fondation, la Croix d'Officier de la Légion d'honneur. C'est à Mlle Paravicini, Dr méd., l'infatigable et dévouée organisatrice des convois d'enfants hospitalisés dès la dernière guerre en Suisse, et qui elle-même est Officier de la Légion d'honneur qu'échut l'honneur d'épingler sur la poitrine de sa collaboratrice, la distinction qui venait de lui être conférée. Car Mme Grossmann a non seulement consacré ses efforts à la propagation et au rayonnement de la langue et de la pensée françaises, mais les œuvres humanitaires et charitables de la France ont trouvé en elle un coeur et une main toujours ouvertes et ce sont toutes ces activités que la France reconnaissante a voulu récompenser.

Quant à Mme Nef-Lavater, professeur de diction française au Conservatoire de Bâle depuis de longues années, femme d'une haute culture intellectuelle, elle exerce, comme elle le fit autrefois, à Genève parmi ses élèves et le public, un véritable rayonnement spirituel qui n'a d'égal que sa modestie. Nous sommes heureuses de voir que la France a conféré à Mme Nef, les palmes d'Officier de l'instruction publique dont elle est si digne et nous présentons à nos distinguées compatriotes nos plus sincères félicitations.

Marguerite Siegfried.

DE-CI, DE-LA

Les femmes dans les commissions.

Mme Marguerite Link-Daepp, artiste décorateur à Reichenbach, près Berne, a été nommée membre de la commission fédérale des arts appliqués pour la période allant du 1er janvier 1948 au 31 décembre 1950.

A travail égal.

(Nouvelles du Valais).

Notre journal a parlé aux lecteurs de l'énergique intervention du député P. von Rothen pour obtenir que les instituteurs et les institutrices jouissent d'un traitement égal. La commission du Grand Conseil valaisan chargée d'étudier les nouveaux projets financiers avait, comme nous l'avions annoncé adopté ce principe d'égalité de salaire. Hélas,

Publications reçues

Nazarin, par Perez Galdos. Récit traduit de l'espagnol par Antoinette de Montmollin. A la Baconnière. Neuchâtel.

Pour bien comprendre la beauté de l'œuvre de Pérez Galdos, il faut se souvenir du climat de l'Espagne, ardent, brûlant de soleil et de passion, il faut accepter comme étant naturel le caractère impulsif et violent de son peuple. Nazarin est un jeune prêtre, fanatique de fraternité, qui, entreprend une sorte de croisade à travers l'Espagne, tantôt seul, tantôt accompagné de quelques disciples. Il y a dans cette figure, à la fois magnifique et pitoyable, un dépassement humain, un reflet cueilli au front du Christ. Entraîné par une foi sans défaillance, pur comme un enfant, Nazarin accomplit sa mission pacificatrice parmi des êtres livrés aux élans de l'instinct, dans la malédiction d'une sordide misère. La religion qu'il défend, c'est la religion totale des premiers âges transposée sur le plan des temps modernes. Ses enseignements ont la limpidité de la source, et la profondeur du ciel : « Supportons l'humiliation en silence, et consolons-nous en regardant nos consciences... Si le Seigneur nous envoie des malheurs, Il sait pourquoi Il le fait... Ne doutons pas un instant de la miséricorde de Notre Père qui est aux cieux... » Selon Nazarin, le règne de la politique a fait son temps et l'âge d'or de la religion s'apprête. « J'ai, dit-il, une confiance absolue dans le principe chrétien ». Rejetant la « vaine gloire du martyre », il n'aspire, dans son intense piété, qu'à la mort obscure d'un serviteur de Dieu.

L'excellente traduction que publie aujourd'hui Antoinette de Montmollin, nous donne l'occasion de lire un beau livre, mais aussi celle de connaître un des maîtres de la littérature espagnole moderne. Comme le dit Ventura Gassol dans sa préface « Galdos, dans la critique littéraire, figure tout à côté de Manzoni, de Dickens, de Balzac et de Tolstoï ».

R. G.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

46me rapport annuel (1946-1947)

Nous attirons d'emblée l'attention de nos lecteurs sur l'erreur de numérotation qui figurait sur la couverture de cette brochure. Elle portait ce titre : 47me rapport annuel, alors qu'il s'agit du 46me seulement, l'Alliance a fait imprimer un papillon rectificatif qu'on peut coller sur la couverture et qui porte le titre exact : *46me rapport annuel.*

Cette publication, offre d'abord le rapport que la présidente, Mme Jeannet, a présenté à l'Assemblée générale d'Aarau, le 18 octobre. Puis un aperçu de l'activité des diverses commissions : d'Education nationale, d'Etudes législatives et d'assurances, d'Hygiène, des Questions économiques, des Relations internationales, puis le procès-verbal de l'Assemblée d'Aarau, le texte des diverses pétitions adressées par l'Alliance, cette année, aux autorités fédérales, enfin les noms et adresses des membres du comité et des commissions, suivis de la liste des Sociétés affiliées à l'Alliance.

Quand nous aurons ajouté, si vous l'ignorez, que les rapports sont publiés dans les deux langues, chacun comprendra que cet opuscule sera d'une utilité incontestable pour tous ceux qui veulent se rendre compte de l'activité de nos sociétés féminines suisses fédérées, ou trouver un renseignement qui s'y rapporte.

Les rondes enfantines

de Jacques-Dalcroze au goût suffragiste

(Paroles de Mme I. Pfaehler.)

La Section suffragiste de la Chaux-de-Fonds avait organisé, pour recueillir des fonds pour sa campagne, une séance littéraire et musicale très réussie dont nous avions dit quelques mots. A cette occasion on entendit des couplets suffragistes que nous sommes bien aises d'offrir à nos lectrices.

Le Grand conseiller et les suffragistes

Je vois Mesdames *(bis)*
Que vous avez un beau projet,
Mais oui, Monsieur *(bis)*
Nous voudrions toutes voter
Tirelire boula, tirelireboulaine, ah, qu'on a [de peine
Tirelire boulaine, tirelireboulé, de se faire [écouter.

Je vois Mesdames *(bis)*
Et je vais pouvoir vous aider
Mais oui Monsieur *(bis)*
Au Grand Conseil allez voter
Tirelire...

Je vois Mesdames *(bis)*
Ce qu'vous allez me demander
Mais oui Monsieur *(bis)*
Encore une fois d'nous appuyer
Tirelire...

Je vois Mesdames *(bis)*
Je ne puis pas vous patronner
Mais non, Mesdames *(bis)*
Car mes opinions ont changé.
Tirelire...

Mon pays,

Je n'ai pas le droit de vote
Pour te célébrer,
Mon pays, mais qu't'importe
Si tu m'entends lutter
Refrain.
Pas si faible
Qu'on me dit
Pour te servir mon pays
Ça n'fait rien *(bis)* je t'aime bien.

Ma voix est encore fragile
Mais j'attends l'moment
Et j'espère t'être utile
Par mon dévouement.
Pas si faible...

L'on m'attaque, on me discute
Et l'on me défend
Et pourtant je veux la lutte
Car j'ai des enfants.
Pas si faible...

La 21e Journée des Femmes vaudoises

L'affluence des participantes à la 21me journée des femmes vaudoises a dépassé tous les records ; dès 10 heures, les organisatrices furent débordées ; on s'entassait dans la salle des XXII Cantons ; les couloirs étaient occupés par des personnes debout ; Mme Guisan dut renoncer à pénétrer dans la salle et plus de 300 femmes durent s'en retourner sans rien entendre, ni voir le général ! Les sociétés organisatrices, la Fédération des Unions de femmes, l'Association du costume vaudois et l'Association agricole des femmes vaudoises, devront sans doute trouver, pour les années à venir, une salle plus grande.

A 10 h. 15 exactement, Mlle F. Fonjallaz, présidente de la Fédération vaudoise des Unions de femmes, ouvrait la journée par des paroles de bienvenue et donnait la parole à *M. Ed. Jaquet*, président du gouvernement vaudois, qui a relevé le rôle joué par les femmes comme éducatrices, comme assistantes sociales. On attendait de M. Jaquet les paroles d'un homme d'Etat. Peut-on dire qu'il a quelque peu déçu ?... En fait, le discours de l'homme d'Etat a été dit par Mlle F. Fonjallaz qui, pariodant le mot de Gibbon, releva que les Vaudoises jouissent de la liberté sans la posséder ; il serait peut-être temps de s'en aviser, l'année où l'on fête le centenaire de la Constitution de 1848. C'est à propos de ce centenaire que les associations féminines suisses enverront, le 2 mai, à Berne, des déléguées qui présenteront les revendications des femmes suisses et demanderont l'achèvement de l'œuvre édifiée en 1848. Mlle Fonjallaz a salué avec joie le fait que la magistrature judiciaire est ouverte aux femmes, déploré que l'on fasse insuffisamment appel aux femmes dans les commissions scolaires et les commissions d'assistance. Le sentiment de la responsabilité élève la femme aussi bien que l'homme.

Les possibilités féminines, le devoir et le pouvoir des femmes de chez nous ont été résumés avec une grande élévation de pensée par *Mlle L. von Auw*, aumônière de St-Loup. L'histoire des femmes vaudoises n'a pas été faite ; on connaît la reine Berthe, sa fille Adélaïde, la pacificatrice ; le pays n'a pas donné de saintes, pas plus que de saints. Des milliers de vies dignes d'être citées sont restées dans l'ombre. C'est au XVIIIme siècle que les femmes commencent de jouer un rôle, au XIXme que s'affirme la Vaudoise. Il faut des raisons profondes pour que la Vaudoise se décide à agir, et pour agir, elle n'a pas d'argent ; les cas de soeur Julie Hofmann avec Eben-Hezer, de Mlle Maillefer avec le Foyer, sont de rares exemples de volonté, d'énergie, de persévérance. La Vaudoise, dans toutes les classes de la société, ne craint pas le travail ; le bon sens l'anime. Elle met au service d'autrui ses capacités ; elle peut beaucoup, elle pourrait davantage dans la lutte contre l'alcoolisme, la maladie, l'immoralité, contre la guerre.

Après que *Mme J. Carrard* (Lausanne) eut attiré l'attention des assistantes sur l'accord signé entre les grandes associations nationales pour la stabilisation des prix et des salaires, en leur demandant leur collaboration, le pique-nique habituel suivit.

A la reprise de séance, il y avait encore davantage de monde pour entendre *Mme Breuer* (Clarens), présidente de l'Association du costume vaudois, qui évoqua la belle personnalité de Mme Widmer-Curtat, fondatrice de l'association, et *le général Guisan*, chaleureusement applaudi, qui, avec le cœur qui le caractérise, rappela les grandes heures de notre histoire la plus récente, en citant des lettres et des anecdotes qu'il redit partout où il est appelé à conférencier, avec une inlassable patience.

Toute la respectueuse admiration que nous portons à celui qui incarne l'indépendance du pays ne saurait nous empêcher de regretter que « notre général » n'ait pas saisi cette occasion unique de tenir à 1200 Vaudoises, et parmi les meilleures, un autre langage, en leur parlant de leur devoir de mères de soldats et de Suissesses.

Le général demanda, comme il le fait partout, la collaboration des femmes à sa campagne de revalorisation de la famille. Il va sans dire que toutes les femmes sont favorables à cette campagne. Mais beaucoup sont inquiètes devant les moyens que préconise le général. Quelle garantie avons-nous que le dimanche familial sera vraiment consacré à la famille et non pas à multiplier encore, grâce au samedi libre, les occasions de fuite, de plaisirs, de courses, qui pèsent si lourdement sur le budget familial ? Les paysannes y voient une raison de plus de déserter la campagne, et les femmes en général, une regrettable extension de ces loisirs qui ont causé déjà la ruine de tant de ménages.

Mme Monnier, présidente de l'Association agricole des femmes vaudoises, à Champvent, remercia le général, indiqua brièvement la grandeur de la tâche de la paysanne, attira l'attention de ses auditrices sur l'importance de la votation du 14 mars sur le régime du sucre.

S. B.

Le compte-rendu que Mlle S. Bonard nous donne de la XXIme Journée des Femmes vaudoises est l'occasion de résumer pour nos lectrices l'opinion de Mme Studer-de Goumoens, rédactrice du Schweizer Frauenblatt, *sur la campagne de protection de la famille. Mme Studer, après avoir publié les objections que les paysans opposent à la proposition du Général de consacrer le samedi aux réunions sportives afin de réserver le dimanche à la famille, énumère les raisons que les mères de famille peuvent à juste titre, opposer à ce projet généreux mais utopique.*

Si les ouvriers et employés ne travaillent plus que cinq jours par semaine, cette réduction de travail se traduira par une augmentation des prix, à un moment où l'on doit stabiliser les prix et les salaires.

Une fois ces deux jours libérés, les sportifs feront deux jours de sport au lieu de rentrer dans leur famille le dimanche, ce séjour prolongé grèvera davantage le budget familial que la femme a déjà tant de peine à équilibrer, d'où un surcroît de souci pour celle-ci.

A une époque où les humains sont enclins à se jalouser farouchement les uns les autres, il sera vraiment bien amer pour ceux que leurs occupations contraignent de travailler sept jours sur sept, de voir des catégories privilégiées de travailleurs jouir sans compensation de la semaine de cinq jours. Il est en effet impossible pour les paysans qui soignent le bétail, pour ceux qui soignent les malades, pour les mères qui soignent les petits enfants de se libérer deux jours par semaine. On assistera, dès lors à la désertion toujours plus accentuée des campagnes, les jeunes filles se détourneront plus que jamais du service domestique et les jeunes épouses éviteront de se charger d'un gros ménage et d'une famille nombreuse. La famille n'est donc pratiquement pas protégée par ce projet, mais plus encore menacée.

Mme Studer propose alors qu'on diminue le nombre des fêtes qui engagent à s'évader le dimanche. Ne faut-il pas accuser plutôt la grande facilité des déplacements ? Nos « chers » C.F.F. qui nous invitent aux voyages ? Décidément, la formule du général ne paraît pas la bonne.

Dépannage familial

Dans le courant de 1946, quelques dames considérant la quasi impossibilité de trouver des aides ménagères eurent l'idée — déjà mise en pratique ailleurs — de créer un office de dépannage. Ce dernier devait, dans leur esprit, venir en aide non seulement aux maîtresses de maison momentanément surchargées, mais encore, par ricochet, tirer d'embarras nombre de femmes momentanément dans la gêne. Il y a en effet beaucoup de personnes qui, ne pouvant pas, ou plus, accepter des places permanentes — pour diverses raisons — désirent cependant ajouter par intermittences un petit gain à leurs ressources habituelles diminuées par les circonstances.

Mais avant de mettre sur pied cette nouvelle activité, les dames sus-indiquées se sont documentées sur ce qui se fait d'analogue ailleurs et elles ont appris entr'autres : qu'à Bâle semblable institution est soutenue non seulement moralement mais financièrement par l'Eglise protestante ; qu'à Aarau la municipalité comprenant l'utilité de la chose lui alloue un subside ; qu'ailleurs ce sont diverses sociétés qui périodiquement contribuent aux frais... Et naïvement elles ont cru qu'à Genève il y aurait moyen de suivre lees traces de ces villes ! Or comme aucune d'entre elles n'avait la possibilité de consacrer au dépannage le temps nécessaire pour recevoir les offres et les demandes de service (car qui dit « dépannage » dit souvent « urgence » et donc présence fréquente de quelqu'un dans un bureau où l'on puisse même téléphoner) elles ont décidé d'engager une gérante ; elles se sont figuré que leur création étant une œuvre de solidarité désintéressée, puisqu'elles ne songent pas à faire des bénéfices, personne n'y verrait d'inconvénients !

Pauvres femmes ! Si nous avions su à combien de difficultés nous nous heurterions, je me demande si nous aurions persévéré ? Ce furent d'abord les exigences imposées par l'Etat anonyme et tout puissant, qui craignait probablement les plaintes des bureaux de placement, sur la concurrence que nous ne comptions pas leur faire, que nous ne leur faisons pas. Ensuite une fois que nous eûmes satisfait à ces exigences, un long délai s'écoula jusqu'à ce que l'autorisation nous fut donnée de commencer notre activité. Entre temps, je l'avoue, nous avons d'ailleurs dépanné bon nombre de personnes, car rendre service est notre premier souci.

Mais la lenteur des autorités à répondre à notre demande a eu une répercussion fâcheuse, car notre gérante se rendant compte de la précarité de son engagement et étant obligé de gagner sa vie, avait cherché une situation plus stable et nous avait donné son congé pour la fin de 1947. Aussi a-t-il fallu, peu avant Noël, trouver une gérante et la mettre au courant de la marche de l'Office. Ce n'est, en effet, qu'à la fin de l'année que nous avons enfin reçu l'autorisation officielle sollicitée plusieurs mois auparavant.

Ne constate-t-on pas quelquefois que le degré de sévérité de l'Etat quant à l'application des lois semble être en raison directe du caractère utile et désintéressé du but poursuivi ?

A. W. F.

(A suivre.)

les députés, dans leur session de février n'ont pas suivi ce juste préavis, une fois de plus ils ont fait les économies sur le dos de celles qui n'étant pas électrices, ne peuvent faire valoir leur cause. Le traitement de base des instituteurs sera de 500 frs par mois, celui des institutrices de 450 seulement.

Les femmes belges obtiennent le droit de vote complet

Les femmes belges ne jouissaient pas jusqu'ici, de leurs droits politiques complets.

Après la première guerre mondiale, on avait accordé des droits partiels en reconnaissance de l'attitude féminine pendant l'occupation : droit à l'éligibilité à la commune, à la province, aux Chambres, mais droit de vote communal seulement. Cependant, les personnalités féminines qui avaient bien mérité de la patrie avaient obtenu des droits complets. De celles-ci, il n'en restait plus beaucoup ces dernières années.

A la libération, les femmes ont aussitôt fait observer que leur attitude, encore plus méritoire de 1940 à 1944, valait bien un geste généreux de la part des autorités, il fallait leur accorder les droits politiques complets.

Après d'assez longs atermoiments, la Chambre belge vient de leur accorder le droit de participer aux élections générales à partir du 21 juillet (jour anniversaire de l'indépendance nationale) 1949. Les féministes suisses s'en réjouissent et les félicitent.

Glané dans la presse...

La Française devant le Code Napoléon

(Suite [1]*.)*

Nous venons de voir deux secteurs dans lesquels la femme est désarmée, le domicile et la profession... C'est dans un autre domaine que la femme mariée se heurte à des difficultés petites certes mais fréquentes et irritantes : le domaine administratif.

Pour l'obtention du moindre papier, il lui faut fournir preuves et documents : extrait de naissance, contrat de mariage, autorisation maritale...

Lorsqu'elle est passée à la caisse de son usine, de son magasin, de son administration, la femme, sa paye en main, peut aller chez la modiste, se commander trois chapeaux, elle peut aussi s'offrir plusieurs paires de bas nylon... si elle en trouve ou même s'attabler dans un restaurant fameux pour déguster un repas copieusement arrosé. C'est son droit absolu. Elle a la libre disposition de son salaire et le mari, devant ce gaspillage, ne peut recourir qu'à des admonestations platoniques.

Mais que la femme veuille mettre son argent de côté et les complications commencent ! Bien sûr, la Caisse d'Epargne lui est ouverte toute grande jusqu'à concurrence de 60.000 frs. Si elle essaye d'ouvrir un compte en banque, elle essayera et n'y arrivera point.

Car écoutez ceci : l'épouse est doublement autorisée par la loi à ouvrir un compte : primo, en vertu de sa capacité ; secundo, en vertu du pouvoir de représentation du mari. Malgré cela aucune banque ne consent à ouvrir un compte à une femme mariée sans l'autorisation du conjoint...

Si l'ouverture du compte n'est soumise, depuis 1942 qu'à une seule clause il vous faut savoir que cette clause suffit à bloquer tout le mécanisme de l'opération. En effet, il faut que la femme prouve « l'origine et la consistance de ses biens à l'égard des tiers et du mari. »

Mais comment peut-elle prouver que l'argent qu'elle a dans son sac est précisement celui qu'elle a touché pour son travail ? Comment démontrer qu'il n'a pas été prélevé sur le budget du ménage, ni pris dans le tiroir du mari, ni dans les poches du voisin ? Comment peut-elle prouver qu'elle n'a pas touché l'argent de son traitement ou sa paye pour des achats personnels ? Devant les risques éventuels de l'opération, le banquier se réccuse toujours et *malgré la loi*, exige l'autorisation maritale. Il est clair que les établissements de crédit ne mettent aucune bonne volonté à simplifier la procédure puisqu'ils poursuivent de leur méfiance jusqu'aux femmes divorcées.

L'auteur de l'article parle ensuite du régime de la communauté légale dans les contrats de mariage.

Saluons au passage une nouvelle preuve de l'anachronisme du code. Au temps de Napoléon, ce régime de la communauté légale était le plus magnanime qui se pût concevoir. Tout ce que gagnait l'époux — et il était le seul à avoir une profession — appartenait par moitié à son épouse. Aujourd'hui, il ne représente plus, pour la femme qui travaille, qu'une forme atténuée de servitude...

Trois éminentes juristes, Simone Weiler, Lucile Tinayre, et Suzanne Dalligny, dans la brochure « Femme, connais la loi », traitent à fond la question qui nous occupe.

« En conclusion, si la réforme de 1938-1942 a proclamé justement la fin de l'incapacité des femmes mariée, elle l'a laissé subsister en fait, en refusant de s'attaquer au régime de la communauté...

Du *Figaro* Pauline Osusky.

[1] *(Mouvement Féministe*, 20 février 1947.)

(A suivre.)

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elégance
5 o/o escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

PORCELAINES - CRISTAUX
COUTELLERIE
LOUIS KUHNE & Cie
17, rue du Marché

Mesdames !
Pour vos fleurs **Hirt**
4, rue de la Fontaine - Genève
Téléphone 5.01.60

Tout pour économiser
LE GAZ
Cuisinières et réchauds derniers modèles
Autocuiseurs - Grils „Melior"
Marmites à vapeur
E. Finaz-Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

Au Bébé Vevey
Rue d'Italie
M. Pilet.
La MAISON des BELLES LAINES
et des Sous-vêtements de qualité

PHARMACIE M. MULLER & Cie
Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile

La Société Coopérative de Consommation de Genève a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.